

Tintigny, le 21/11/2019

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de la CLDR du 18 novembre 2019
Analyse de l'esquisse du cœur de village de Bercheux

Présences

CLDR : 12 présents – 10 excusés (voir annexe)

FRW : Gervaise Ropars, Alisée Lequeux

Ordre du jour

- Présentation de l'esquisse de l'aménagement du cœur de village de Bercheux et remarques
- Divers

Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 25 septembre 2019 est approuvé sans remarques.

Esquisse de Bercheux

Contexte : La commune souhaite aménager le centre du village. Un auteur a été désigné et a réalisé une 1^{ère} esquisse. Celle-ci sera présentée début décembre lors d'une réunion de coordination avec l'Administration du développement rural afin d'introduire une convention.

La FRW rappelle les 5 principes pour un aménagement d'espace public de qualité :



Globalité : périmètre d'intervention, prise en compte de l'environnement plus large, répond aux besoins de tous les usagers, liens entre espace public et domaine privé



Spécificité : répond aux enjeux et aux besoins exprimés, reflète l'identité du lieu, maintien du caractère rural



Convivialité : favorise les rencontres, donne envie de s'arrêter, praticable par tous, éléments utiles pour bien se sentir dans ce lieu, valorisation du patrimoine



Sobriété : s'appuie sur l'existant, aménagement harmonieux (teintes, matériaux, mobilier public), espace polyvalent et multifonctionnel



Sécurité : usagers lents, gestion des circulations (flux, vitesse), éclairage adapté

L'échevin Patrick Notet présente l'esquisse. Elle est en cours d'analyse par les services communaux (mobilité, travaux) et c'est un projet qui va encore être modifié notamment lors de la réalisation de l'avant-projet. A noter qu'un projet de lotissement est prévu au sud du village.

Le projet vise notamment à réduire la vitesse des voitures dans le village, à créer des espaces collectifs (rencontre, repos) avec :

- La création d'effets de porte et la mise en place d'un revêtement de façade à façade
- La fermeture d'une ruelle permettant l'aménagement d'un espace de rencontre équipé d'un auvent (galerie), de bancs et d'un point d'eau ainsi que la valorisation du monument aux morts par un panneau
- L'accès à l'ancien cimetière et sa valorisation avec des cheminements vers des monuments présents sur le site (croix...) et l'installation d'un panneau sur le paysage
- La sécurisation du carrefour rue du Paradis/rue Haute avec la création d'un espace vert (zone humide)

Questions des membres de la CLDR :

- Est-ce que des trottoirs sont prévus ? Non, on est sur une approche comme celle d'Anlier : le revêtement va de façade à façade
- Touche-t-on à la propriété des gens ? Non, le projet se situe sur propriété publique
- Quels changements au niveau des parkings, notamment pour la salle du Patro ? Le projet prévoit peu de nouveaux parkings. Les automobiles devront se garer dans le village, comme aujourd'hui.
- Les habitants du village seront-ils consultés ? Oui, un peu plus tard dans la procédure. Il ne faudra cependant pas attendre trop.

Points d'attention relevés par les membres de la CLDR à transmettre à l'auteur et au Collège communal :

- **La coexistence et la sécurisation des circulations piétonnes et voitures au sein de l'aménagement.** Le centre de Bercheux restera un endroit de passage pour les voitures. Or le projet prévoit le rétrécissement de la voirie (notamment au niveau de l'espace de rencontre – place du Sacré Cœur), ce qui est positif mais qui pourrait rendre dangereux ce passage si les voitures continuent à passer vite. Il faut aussi prendre en compte le charroi agricole. A noter que les camions allant vers l'entreprise Feron à Juseret et passant habituellement par Bercheux devront sans doute adapter leur itinéraire
→ Pistes : travailler avec des couleurs de revêtement différentes, penser à un changement du sens de circulation (sens unique), rogner un peu l'espace de rencontre pour garder une bande de circulation suffisante ...
- **Suppression de la ruelle** : il faudra préserver l'accès de la riveraine à son jardin et peut-être décaler un peu le début de l'aménagement.
- **Renforcer l'espace « quiétude » du vieux cimetière** : déménager le monument aux morts et son panneau dans le vieux cimetière en prévoyant aussi de l'éclairage adapté. A noter que le muret n'est pas en soi à préserver : c'est la plaque et la statue qui sont importantes.
- **Le panneau « paysage » placée dans l'ancien cimetière** : attention à la perspective dans le futur avec la construction de maisons en contrebas (futur lotissement). Le promoteur pourrait établir une 3D pour imaginer ce que cela donnera.

Divers

La FRW indique que la collecte des travaux d'analyse sur les espaces publics se fera lors d'une réunion ultérieure, début 2020. Un participant indique que le travail a été réalisé pour Sibret (cf. document envoyé par mail). Une autre personne souligne que le travail apparaît difficile pour Vaux-sur-Sûre.

*Gervaise Ropars et Alisée Lequeux
Agents de développement*

Commune de Vaux-Sur-Sûre **Commission Locale de Développement Rural** **Réunion de CLDR du jeudi 18 novembre 19**

PRÉSENTS (12) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Chair	Sébastien
M.	Dourte	Michel
Mme	Dujardin	Sandra
M.	Grogna	Joseph
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale
Mme	Lhoas	Vinciane
M.	Notet	Patrick
M.	Pauly	Vincent
M.	Pierret	Alin
M.	Reyter	René
M.	Widart	Steve
M.	Willot	Joseph

EXCUSÉS (10) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Bertrand	Samuel
M	Besseling	Yves
Mme	Colot	Sandrine
M.	Hornard	Christian
Mme	Lamoline	Sylvie
M	Leyder	Olivier
M.	Monnier	Isabelle
M.	Mouton	Benoît
M.	Philipin	Michel
Mme	Thiry	Stéphanie